

GREFFE

du Tribunal de Commerce de
NANTES

6 allée de l'Île Gloriette
44046 NANTES CEDEX 01
Minitel : 36.29.11.11
et : 36.29.22.22

CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

Concernant :

Dépôt effectué par :

S.A.R.L.
44 ENSEIGNES
6 IMPASSE DE BELGIQUE
ZONE IND. DE CARQUEFOU
44300 NANTES

SA Conseil d'Administration
CHOIMET ASSOCIES
6 RUE DE LA CORNOUAILLE
44300 NANTES

Numéro RCS : NANTES B 378 924 237

<39710/90B1012>

Pièces déposées le 26/01/1996

Numéro : 960480

RAPPORT COMMISSAIRE AUX CPTES 17/01/1996
- TRANSFORMATION SOC. EN SA A CA
PIECES RECUES AU GREFFE LE 22 JANVIER 1996

Coût du dépôt : 84,55 Francs.
Dont T.V.A. : 7,95 Francs.

Le Greffier,

44 ENSEIGNES

S.A.R.L. au capital de 200 000 F

6, Impasse de Belgique
Zone Industrielle de Carquefou

NANTES (Loire-Atlantique)

TRANSFORMATION en SOCIETE ANONYME

RAPPORT du COMMISSAIRE à la TRANSFORMATION
établi en application des dispositions
des articles 69 et 72-1 de la loi du 24 juillet 1966

Emmanuel BOQUIEN

Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de POITIERS

82, boulevard d'Angleterre
85000 LA ROCHE SUR YON

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la transformation de votre société dans la forme anonyme, j'ai été désigné, suivant ordonnance rendue par le Président du Tribunal de Commerce de NANTES le 14 décembre 1995, en qualité de Commissaire à la transformation, conformément aux dispositions des articles 69 et 72-1 de la loi du 24 juillet 1966.

I - DESCRIPTION de la MISSION

La mission dont il sera rendu compte à l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 30 janvier 1996 a pour objectif d'apprécier :

- la valeur des biens composant l'actif social ;
- les avantages particuliers pouvant exister au profit d'associés ou de tiers ;
- la situation de la société.

Mes travaux ont consisté à analyser le dernier bilan clôturé au 30 septembre 1995 et à examiner les documents juridiques de la société.

II - APPRECIATION des BIENS COMPOSANT L'ACTIF SOCIAL

Le bilan de votre société, arrêté au 30 septembre 1995 et approuvé par l'Assemblée Générale du 12 décembre 1995, fait apparaître :

A L'ACTIF

Actif Immobilisé

Montant brut

F 901 083,-

A déduire : Amortissements

F (544 660,-)

Montant net

F 356 423,-

Actif circulant

Stocks et encours

F 310 967,-

Créances clients et comptes rattachés

Montant brut F 929 274,-

A déduire

Provision pour dépréciation F 43 291,-

Montant net

F 885 982,-

Autres créances	F 262 962,-	
Valeurs mobilières de placement	F 8 968,-	
Disponibilités	F 17 275,-	
Compte de régularisation	<u>F 28 503,-</u>	<u>F 1 514 660,-</u>
Total de l'ACTIF		F 1 871 083,-

AU PASSIF

Dettes financières		F 336 322,-
Dettes d'exploitation	F 889 546,-	
Autres dettes	<u>F 23 314,-</u>	
Total du PASSIF		F 1 249 182,-

Au 30 septembre 1995, les CAPITAUX PROPRES de
votre société s'élèvent

F 621 900,-

III - AVANTAGES PARTICULIERS

Au cours de mes investigations, je n'ai pas eu connaissance de l'existence d'avantages particuliers.

IV - CONCLUSION

J'ai effectué mes diligences dans le cadre d'un examen limité complété de contrôles particuliers, conformément aux normes de la profession.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social requis pour les sociétés anonymes.

Sous réserve de réunir les conditions nécessaires prévues par la loi pour la transformation en société anonyme, rien ne s'oppose à cette opération.

Fait à LA ROCHE-sur-YON
le 17 janvier 1996

Emmanuel BOQUIEN
Commissaire aux Comptes

